CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La Discussion de la Loi de Finances

Les opérations de courtage. — Les permis de chasse. — Les canalisations de gaz. — L'interdiction des timbres rabais, des timbres primes. — Pour les inondés. — Les retraites et les mises en disponibilité des officiers. — Les retraites des fonctionnaires. — Les traitements des conservateurs des hypothèques. — La suppression de fonctions publiques. — Les bureaux de tabacs.

Paris, 2 mars.

SEANCE DU MATIN

La séance est ouverte à neuf heures.

M. BERTEAUX, vice-président, préside devant une vingtaine de députés. MM. Cochery, Renoult, Ruau, Barthou et Dujardin-Beaumetz sont au banc du gouvernement.

LA LOI DE FINANCES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi de finances aux articles additionnels à l'article 84.

Les opérations de courtage

M. DE MONZIE continue son discours sur son article additionnel tendant à soumettre, à un droit de timbre de 0 fr. 10 pour 1.000 francs, tout achat ou vente de marchandises à terme ou à livrer traité dans les bourses de commerce et soumettant les courtiers à l'obligation de tenir un répertoire de ces opérations.

M. DOUMER. — Voter le projet présenté par M. de Monzie, ce serait la certitude d'un remaniement prochain tant la question est délicate. Je demande la disjonction.

Je m'engage à rapporter la proposition d'ici trois semaines, si M. de Monzie accepte la disjonction.

M. DE MONZIE. — Dans ces conditions, j'accepte.

L'article additionnel est disjoint.

Les permis de chasse

M. BOUYSSOU. — Je présente un amendement tendant à délivrer le dimanche des permis de chasse à 0 fr. 50, ce qui permettra aux travailleurs de se livrer à un exercice sain au lieu d'aller au cabaret.

M. DOUMER. — Je demande le renvoi des amendements à la commission de l'agriculture.

M. RUAU. — Le permis de chasse actuel rapporte à l'Etat 17 millions, que les amendements feraient disparaître ou diminuer. De même, les communes y perdraient la redevance de 10 francs.

Par 391 voix contre 142, la Chambre ordonne le renvoi de l'amendement de M. Bouyssou à la commission de l'agriculture.

Un amendement de M. Vigne exemptant de l'impôt de 4 % les parts d'intérêts ou actions, emprunts ou obligations des sociétés coopératives de production, de transformation, de conservation et de vente des produits agricoles, accepté par la commission et par le gouvernement, est adopté.

Les canalisations de gaz

M. LOUIS BAUDET présente l'amendement suivant :

« A partir de la promulgation de la présente loi, les redevances afférentes aux occupations temporaires du domaine public pour l'établissement des canalisations de gaz seront perçues, conformément aux tarifs fixés par l'article 1er du décret du 17 octobre 1907, portant fixation des redevances prévues par l'art. 18 de la loi du 15 juin 1906 pour l'occupation du domaine public, par les entreprises de distribution d'énergie électrique. Les occupations temporaires du domaine public pour l'établissement des canalisations d'eau sont exemptées de toute redevance. »

Malgré l'avis de M. Renoult, cet amendement est adopté.

Les timbres primes, timbres rabais interdits

LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — Nous pouvons revenir à l'amendement de M. Carnaux développé hier au soir et pour lequel nous apportons une nouvelle rédaction qui donne satisfaction à l'auteur de l'amendement et qui est ainsi conçue :

« L'émission de bons d'achat, bons de caisse des timbres dits de commerce : timbres-prime, timbres-rabais, timbres-espece, coupons de rente, billets kilométriques, etc., est interdite. Sont toutefois exceptés de cette interdiction les bons d'achat, bons de caisse, les timbres ou tickets remboursables en marchandises et distribués par un commerçant à sa propre clientèle ou émis par un groupe de commerçants qui se sont engagés à les rembourser en marchandises à leur clientèle respective les uns pour le compte des autres.

» Toute infraction à la prohibition édictée par le premier paragraphe sera punie des peines portées à l'article 1er du Code pénal. »

Ce texte est adopté.

M. SENAC présente un amendement relatif à la perception de taxes de péage sur les canaux et dans les ports maritimes. Le renvoi à la commission des travaux publics est ordonné et les articles 85, 82 nouveau et 86 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à la séance de l'après-midi.

La séance est levée à midi 10.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est ouverte à 2 heures 1/2, sous la présidence de M. BRISSON.

Pour les inondés

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif aux prêts à consentir aux victimes des inondations de janvier et février 1910.

L'urgence est déclarée.

Ce projet de loi est adopté après quelques observations.

LA LOI DE FINANCES

La Chambre reprend à l'art. 87 la discussion de la loi de finances.

Les articles 87, 88, 89, 89 bis nouveau, 89 ter nouveau, 90, 91 relatifs aux budgets annexes rattachés pour ordre au budget général, sont adoptés, ainsi que les chapitres 92 à 96 relatifs à l'exploitation du réseau racheté de l'Ouest et du réseau de l'Etat. L'art. 97 est adopté (remboursement de la dette à terme et service des rentes 3 % amortissables). L'art. 98 est adopté ainsi que l'art. 99.

Les retraites et la mise en disponibilité des officiers

LE GÉNÉRAL PEDOYA. — Je demande la disjonction de l'art. 100 qui engage la question des retraites proportionnelles pour les officiers. Les retraites proportionnelles profiteront aux officiers fortunés et non aux officiers sortis du rang.

La disjonction est repoussée à mains levées et l'art. 100 adopté.

L'article 100 bis est adopté ainsi que les articles 101 et 101 bis (pensions des officiers mariniers des équipages de la flotte).

L'article 102 relatif aux médailles distribuées aux marins est adopté.

Les retraites des fonctionnaires

M. L'ABBÉ LEMIRE. — Je réclame pour les préposés des douanes le bénéfice de la mesure proposée pour d'autres fonctionnaires dans l'art. 103 au sujet du droit à la pension.

LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — La question sera étudiée.

M. L'ABBÉ LEMIRE. — Pour ne pas qu'il soit étouffé, je transforme mon amendement en proposition de loi.

L'art. 103 est adopté, ainsi que les art. 104 à 114.

Les traitements des conservateurs des hypothèques

M. MAGNIAUDÉ. — Je demande le vote de l'art. 115, moins le dernier alinéa qui détruit la portée de cet article dont la commission propose la disjonction.

Malgré cette opposition, la disjonction est repoussée par 427 voix contre 111.

M. DOUMER. — La commission avait demandé la disjonction par égard pour les auteurs d'amendements, mais elle ne s'oppose pas au vote sur le fond.

Le premier paragraphe de l'article 115 est adopté.

M. MAGNIAUDÉ. — Je demande la suppression du dernier paragraphe, ainsi conçu : « Par mesure transitoire, les conservateurs des hypothèques en fonctions au 1er janvier 1910 seront jusqu'à leur mutation dispensés des prélèvements ci-dessus. »

LE MINISTRE. — Je demande le maintien de la disposition transitoire pour sauvegarder les droits acquis.

Par assis et levés, le paragraphe est repoussé.

M. Leroy-Beaulieu demande la suppression d'emplois publics

M. LEROY-BEAULIEU. — Je présente une disposition additionnelle tendant à supprimer une diminution de fonctions publiques et à réduire les émoluments d'autres fonctions, notamment les remises des trésoriers-généraux, les perceptions, les inspections d'Académie, les justices de paix, etc. Ma proposition réaliserait une économie de 15 millions par an.

LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — Je demande la disjonction de l'article additionnel et son renvoi à la commission des réformes administratives.

M. PIERRE LEROY-BEAULIEU accepte le renvoi.

L'article additionnel est renvoyé à la commission des réformes administratives.

L'art. 116 (pensions des ouvriers des manufactures de tabacs) est adopté, moins le dernier paragraphe, supprimé d'accord entre le Gouvernement et la Commission.

Les bureaux de tabacs

M. PAUL CONSTANS présente un article additionnel ainsi conçu : « Trois mois après la promulgation de la présente loi, les bureaux de tabacs seront mis en adjudication au fur et à mesure de leur disponibilité, dans les conditions fixées par un arrêté ministériel. »

M. J. THIERRY. — Je demande que les adjudications de bureaux nouveaux dans les grandes villes ne préjudicient pas aux droits acquis des gérants.

L'article additionnel de M. Paul Constans est repoussé.

M. CHARLES BENOIST. — Je présente un amendement aux termes duquel tous les bureaux de tabacs seront accordés par le ministre des Finances.

Par 361 voix contre 168, l'amendement de M. Charles Benoist n'est pas pris en considération.

Un amendement de M. Chaigne tendant à régler les conditions des contingents de culture de tabac accepté par la commission est adopté.

M. FERDINAND BUISSON présente un amendement tendant à ce que des emplois et indemnités soient réservés au profit des employés menacés de licenciement dans les villes qui suppriment leurs octrois.

L'amendement est adopté.

M. GROUSSAU. — Je demande la suppression de l'article 117. Les communes et les établissements de bienfaisance peuvent accorder à leurs receveurs une augmentation de traitement d'un dixième, c'est une faculté.

Le Gouvernement propose d'en faire une obligation et de créer un droit au profit des receveurs spéciaux.

La disjonction de l'article 117 est ordonnée. Les articles 118 à 120 sont adoptés.

La suite de la discussion est alors renvoyée à la séance de mercredi matin 9 heures et la séance levée à 7 heures moins 5.

LES CRIMES MYSTÉRIEUX

ON DÉCOUVRE À PARIS, rue BOTZARIS, UNE TÊTE DE FEMME FRAICHEMENT COUPÉE.

Paris, 1er mars. — Un gardien de la paix a découvert, rue Botzaris, dans un terrain vague, la tête d'une femme paraissant âgée d'une trentaine d'années et toute sanglante.

D'odieuses mutilations ont fait disparaître le nez, les lèvres et les oreilles.

UN SUICIDE DANS UN BOIS

Dijon, 1er mars. — On a trouvé dans le bois de Gros-Bois-en-Montagne le cadavre d'une femme, dont la tête était séparée du tronc.

Il s'agirait d'un suicide. Le cadavre était en pleine décomposition.

UN NÉGOCIANT EN VINS JETÉ DANS LE CANAL

Narbonne, 1er mars. — Le cadavre de M. Desbordes a été trouvé dans le canal du Rhône. Le corps portait de nombreuses violences. Des traces de lutte ont été relevées sur la berge. La victime a été dépouillée de son portefeuille.

Le crime a dû être commis lundi soir par des rôdeurs.

Les Inondations en France et en Belgique

Les rivières continuent à déborder. A Paris, la Seine envahit plusieurs rues. - En Belgique, la Meuse continue à monter

Paris, 1er mars. — Aucune baisse sérieuse ne se produira avant lundi; il faut, en effet, laisser passer le flot des affluents de la Seine, qui ont subi une nouvelle crue.

L'élévation du niveau de la Seine a eu pour conséquence l'envahissement par les eaux de plusieurs rues, notamment dans les 13e et 14e arrondissement et du côté d'Auteuil. La rue Félicien-David est à nouveau submergée.

EN BANLIEUE

Dans le bassin de la Haute-Seine, la situation redevient inquiétante. Les bas quartiers de Juvisy sont à nouveau inondés. Il en est de même à Villeneuve-Saint-Georges, Ablon et Villeneuve-le-Roi sont sur le point d'être isolés.

DANS L'OUEST

Les nouvelles parvenues de l'Ouest disent que la Loire, le Maine continuent à monter. Les eaux envahissent les chaussées et les localités situées sur les rives des cours d'eau. La ligne du chemin de fer de l'Anjou est coupée.

A Saumur, les rues basses sont inondées; un service de bateaux a dû être organisé.

DANS L'EST

La Saône croît toujours par suite des pluies nouvelles.

A Verdun-sur-Doubs, une servante qui puisait de l'eau à la rivière a été emportée par le courant.

DANS LA RÉGION

Une crue de l'Escaut à Flines-les-Mortagne

Le tocsin s'est mis à sonner dimanche, vers midi : l'Escaut débordait par trois endroits différents, où la digue était plus basse. On a pu arrêter l'eau en exhaussant la digue, mais pour peu que le fleuve monte encore, il débordera partout, car il coule à pleins bords.

Les prairies forment déjà un immense lac.

Dans la région de Saint-Amand

A Mortagne, les prairies sont couvertes d'eau et on craint la persistance du mauvais temps.

A Thun, une partie de la commune est sous l'eau et les communications du centre avec les petits hameaux sont interrompues.

A Nivelles, à Château-l'Abbaye, beaucoup de terres sont sous l'eau et les récoltes sont perdues.

Au Mont-des-Bruyères, deux maisons ont dû être évacuées.

Une grange, située en bordure de la route nationale, est complètement entourée et l'accès en est, de ce fait, impossible.

A Avesnes et à Liessies

L'Helpe majeure grossit depuis quelques jours dans des proportions considérables.

A Avesnes, le quai de l'Hôpital est inondé et l'établissement est isolé du reste de la ville. On a dû opérer le sauvetage de plusieurs enfants.

A Liessies, situé en amont, on annonce une crue considérable, telle qu'on en a rarement vue.

EN BELGIQUE

LA SITUATION EST TOUJOURS DÉSASTREUSE

Liége, 1er mars. — La Meuse a encore une légère tendance à monter.

La situation dans le bassin de Seraing continue à être désastreuse.

Une partie de la voie ferrée Liége-Paris est inondée; les rails sont recouverts de plus de 50 centimètres d'eau.

A Seraing même, 1.500 maisons sont envahies par les eaux; dans beaucoup d'entre elles, l'eau atteint deux mètres.

AUX ÉTATS-UNIS

NOMBREUSES VICTIMES DANS L'OHIO

New-York, 1er mars. — Par suite de la fonte des neiges, de nombreuses localités de l'Ohio sont inondées. Des centaines de personnes sont réduites au chômage. Les dégâts sont considérables.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Les Elections Législatives

Aveyron. — Le congrès républicain pour la désignation d'un candidat républicain dans la 2e circonscription de Rodez a choisi M. Constans, ancien ministre de l'intérieur, ancien ambassadeur à Constantinople.

Le congrès a décidé d'envoyer son bureau en délégation auprès de M. Constans, pour le prier d'accepter la candidature; cette délégation comprend MM. Caussanel, ancien député; Cannac et Fraysse, conseillers généraux; et Allapy, président du comité de Marcillac, qui avait pris l'initiative de proposer M. Constans.

Gard. — Le parti radical socialiste adhérent à la Fédération départementale a désigné comme candidat, dans la première circonscription de Nîmes, M. Paut, professeur au lycée de Nîmes, conseiller général, contre M. Fournier, député sortant, socialiste indépendant. Le parti socialiste unifié présente M. Plantier-Noguier, ancien conseiller général.

Il est probable que le parti radical socialiste indépendant, qui n'a pas participé au congrès d'hier, désignera à son tour un candidat.

Le parti conservateur présente M. Magne, conseiller général, qui fut, aux dernières élections, concurrent de M. Doumergue, dans la 2e circonscription.

— Le congrès radical de la 1re circonscription d'Alais a adopté la candidature du docteur Mourier, conseiller général. Le député sortant est M. Devèze, socialiste indépendant. Les socialistes unifiés ont comme candidat M. Marcel Cachin.

Pyrénées (Basses-). — M. Léon Bérard, avocat, a été désigné comme candidat républicain dans l'arrondissement d'Orthez. Le député sortant est M. Dupourqué, nationaliste.

Vienne. — Un congrès républicain s'est réuni pour choisir un candidat en remplacement de M. Corderoy, député républicain de l'arrondissement de Montmorillon, qui ne se représente pas. Après deux tours de scrutin, nécessités par la présence de quatre compétiteurs, M. Tribot, ancien maire de Montmorillon, a été désigné comme candidat.

Il aura pour concurrent M. Blanchard, conseiller général, progressiste.

Vosges. — MM. Desbleumortier, administrateur judiciaire à Paris, républicain de gauche, et Vénard, professeur au collège d'Epinal, radical, ont été désignés par le congrès des comités républicains de Remiremont. Les candidats ont signé une promesse de désistement mutuel en faveur du plus favorisé au premier tour.

Le député sortant est M. Flayelle, nationaliste.

Loire. — Le congrès des républicains et radicaux de la première circonscription de Montbrison, a désigné M. Pierre Robert, avocat et publiciste, ancien chef adjoint du cabinet de M. Bérard, au sous-secrétariat d'Etat des postes comme candidat en remplacement de M. Levet, député républicain sortant, qui ne se représente pas.

Le congrès des délégués des comités radicaux et radicaux-socialistes de la 1re circonscription de Saint-Etienne, réuni à Saint-Chamond a décidé de se rallier à la candidature de M. Briand, présentée par la Fédération socialiste autonome.

ÉLECTION SÉNATORIALE

Gard. — Le parti socialiste unifié a désigné le docteur Delon, conseiller général, comme candidat à l'élection sénatoriale du 6 mars, contre M. Gaston Doumergue, ministre de l'instruction publique. Au cas de second tour, le congrès a décidé que son candidat se retirerait purement et simplement.

Les Professions organisées

LE NOTARIAT

CONFERENCE DE M. E. DELEPOULLE

à l'Ecole des Sciences Sociales et Politiques de Lille

Le programme des cours donnés à l'Ecole des sciences sociales et politiques de Lille sur « La Profession » en est arrivé à l'étude de monographies de professions organisées, telles : le notariat, le barreau, la profession médicale, etc.

Mardi soir à cinq heures, M. Eug. Delepoulle, chargé du cours de notariat à la Faculté de droit, a commencé cette série en parlant de la profession notariale.

Le type-notaire au théâtre

Depuis des siècles, commence-t-il, l'esprit français s'amuse aux dépens des notaires. Toujours au théâtre on les présente en redingote et chapeau haut de forme avec les lunettes, le mouchoir rouge et la serviette. Ce type, évidemment, prête à sourire et bien que ce personnage n'existe plus aujourd'hui, le préjugé subsiste quand même.

Le rôle social des notaires

Pourtant le rôle du notaire devient de plus en plus important. Dans notre région spécialement, les notaires ont contribué pour leur part à consolider l'esprit de famille en corrigeant par des clauses ingénieuses dans les contrats de mariage les principes trop individualistes du code civil; et ils ont aussi contribué à créer et à maintenir les puissantes firmes industrielles du Nord en imaginant des clauses qui empêchaient le partage légal au décès des fondateurs.

Au point de vue fiscal, ils sont aussi les conseillers des familles, spécialement dans les successions. Ce sont eux qui signalent le grand danger qu'il y a à augmenter sans cesse les droits successoraux qui sont aujourd'hui à un tarif exorbitant. Ils percent les arrière-pensées des ministres et sont toujours les premiers à signaler les pièges et à protester contre les abus.

Organisation surannée !

Le notariat est organisé par les lois du 25 ventose an XII et du 12 août 1902. Les notaires sont fonctionnaires publics sans pour cela être dépositaires d'une parcelle de la puissance publique. Leur concours n'est obligatoire que pour certains actes seulement. Ils sont institués à vie, ne peuvent être ni déplacés ni révoqués.

Les Etudes sont divisées en trois classes suivant leur circonscription territoriale, 1re classe dans les chefs-lieu de Cour d'appel, 2e classe dans les chefs-lieu d'arrondissement, 3e classe dans les cantons. C'est ainsi que les Etudes de Douai sont de 1re classe et celles de Roubaix de 3e ! Singulière anomalie, qui se constate aussi dans les répartitions des Etudes. Dans les Basses-Alpes on trouve 2 notaires pour 1.900 habitants. A Roubaix il y en a 4 pour les 3 cantons de 175.000 habitants ! Chose plus étrange encore : Halluin qui a 18.000 habitants et qui passe avant 23 préfectures françaises qui n'ont que de 7 à 18.000 habitants n'a pas de notaire et certaines de ces préfectures en ont jusqu'à dix !

Le prix des offices

Les notaires ont le droit de présenter leur successeur. Cela constitue une sorte de droit de propriété, mais limité. Les produits sont limités, en effet, par le tarif légal et la transmission est contrôlée par le gouvernement. Le conférencier expose ici les inconvénients graves qu'il y a à majorer excessivement le prix des Etudes. La chancellerie exige bien que le cessionnaire puisse retirer 15 % au moins de son capital — (ce qui représente un prix de 300.000 pour un produit de 45.000) — Mais il y a toujours des contre-lettres qui cachent une augmentation de prix. Ces prix exagérés ont amené bien des chutes de notaires et ce sont eux qui font courir le plus grand danger à la stabilité de la profession. Divers projets ont été déposés, en effet par MM. Clémenceau, Guyot-Dessaigne, pour supprimer les notaires ou plutôt pour les rendre fonctionnaires à salaire fixe : et ce sont les abus qui pourraient précipiter l'adoption de ces projets.

Les Chambres de notaires

Les notaires doivent obligatoirement se réunir deux fois par an, en mai et novembre, en assemblée générale, au chef-lieu d'arrondissement. Ils examinent les peines disciplinaires à prononcer et ils nomment leur « chambre » notariale. Celle-ci est chargée de maintenir l'accord entre les membres de la profession et de veiller à ce que ceux-ci exercent toujours avec honneur et probité. Son influence est très grande et il n'y a pas d'exemple que des notaires n'aient pas suivi ses décisions.

Le conférencier, en terminant, s'est excusé de traiter en si grandes lignes un si vaste sujet et il conclut en montrant à nouveau combien cette carrière est séduisante tant par la diversité des occupations que par l'influence qu'elle procure et les services qu'elle donne l'occasion de rendre.

Le Crime de Leers-Nord

Une lettre du frère d'Alfred Vermassen

On se souvient que nous avons rapporté que parmi les individus inculpés du crime de Leers, se trouvait, croyait-on, Alfred Vermassen. On le disait en fuite et filé par plusieurs inspecteurs. Or, voici ce que nous écrit à son sujet son frère M. René Vermassen :

Je proteste contre l'accusation portée contre mon frère Alfred au sujet du crime de Leers. J'ai fait savoir hier à M. le Procureur, où mon frère était le jour du crime. En attendant que son innocence soit reconnue et avant que notre nom ne soit l'objet de toutes les conversations, je vous prie de faire savoir au public que mon frère est innocent de ce crime.

Il ne peut être coupable car il était à Aij (Marne), chez M. Jacot, courtier, boulevard Sadi-Carnot, du 1er octobre au 7 suivant.

C'est l'alibi que j'ai fait parvenir hier à M. le Procureur.

Dans l'espoir de voir cette lettre insérée demain dans votre journal, recevez, Monsieur, l'assurance de mes civilités empressées.

RENÉ VERMASSEN.

Un grand incendie à Willems

Le feu à Robigeux

Ateliers et magasins détruits par les flammes. Seraient-ce des cambrioleurs incendiaires ? — 80.000 francs de dégâts. L'enquête de la police

Décidément, la malchance s'acharne sur l'immeuble de M. François Lejeune, industriel au hameau de Robigeux. L'autre jour, c'est la foudre qui y met le feu, et aujourd'hui, que la construction est à peine debout, les cambrioleurs lui jouent le même vilain tour. En réalité, c'est la troisième ou quatrième fois que l'établissement de M. Lejeune est détruit par les flammes en moins de trois années.

La fabrique de Robigeux

Entièrement reconstruite avec d'importantes modifications, la fabrique de Robigeux fut encore incendiée le 22 mai de l'année dernière, il y a neuf mois environ. Cette fois encore, malgré la malchance qui le poursuivait sans cesse, M. Lejeune ne perdit pas courage. Il avait résolu d'édifier à nouveau son établissement sur le même emplacement, à proximité de la route d'Hem et du chemin de Willems.

Les dépendances affectées à l'habitation de l'industriel et aux écuries ayant été préservées au cours du récent sinistre, M. Lejeune avait observé les mêmes dispositions dans le plan de la nouvelle construction. Il y avait donc derrière les locaux précités, les ateliers pour les marchandises textiles d'un côté, et les magasins pour les produits agricoles, de l'autre. Il y avait encore dans le milieu une remise réservée à la machine à battre avec locomobile. Cette construction abritait un important matériel comprenant outre la batteuse mécanique, un métier à glacer le fil, un escargasseur, deux batteurs à laine, un cylindre, un bultoir, deux paires de meules, trois hâche-paille, un aplatisseur. Disons que ce matériel ayant dû être remplacé à la suite du dernier incendie, était absolument neuf.

L'alarme

Lundi soir, M. Lejeune s'était couché à son heure habituelle, avec sa nombreuse famille, sans faire aucune remarque suspecte. A cette heure tardive, en cet endroit désert, rien ne troublait le silence de la nuit, sinon que la pluie qui cinglait les vitres et le vent qui faisait rage. Vers minuit, le fils de M. Lejeune, Charles, eut son attention attirée par un bruit anormal. Croyant que ce bruit était occasionné par la tempête, il n'y attacha tout d'abord que peu d'importance. Cependant le bruit persistait avec une violence toujours plus accentuée. Le jeune homme ne pouvant s'endormir, se leva et se dirigea vers la fenêtre donnant sur la cour. Une vision sinistre s'offrit à sa vue. Les ateliers et magasins de son père étaient en feu et les flammes, s'élevant impétueuses vers le ciel, faisaient voler les pannes en éclats qui retombaient sur les vitres avec fracas. Sans perdre une seconde, M. Charles Lejeune s'élança vers la chambre de ses parents en criant : « Au feu ! » M. et Mme Lejeune, munis de quelques vêtements, dégringolèrent l'escalier de leur logement en toute hâte. Aux appels du fils Lejeune, des voisins étaient arrivés précipitamment sur les lieux du sinistre. Le domestique de M. Lejeune, M. Henri Rasson, essaya de combattre les flammes à l'aide de seaux d'eau, mais ces premiers essais de sauvetage étaient inefficaces, attendu que le feu avait fait de si rapides progrès que toutes les dépendances ne formaient déjà plus qu'un vaste brasier, dégageant une chaleur insupportable. De ce foyer, dont la lueur se réflétait dans le ciel, jaillissaient des myriades d'étincelles et des flammèches qui allaient tomber sur les habitations voisines, y provoquant la panique.

Les secours

Tandis que le personnel de M. Lejeune essayait d'organiser le sauvetage avec le concours des voisins immédiats, le fils Lejeune allait en vélo, demander du secours dans l'agglomération centrale. C'est ainsi que le tocsin ne tardait pas à lancer dans la nuit ses notes lugubres. Peu de temps après, les pompiers arrivaient sur les lieux du sinistre, sous la conduite de leur dévoué commandant, avec la pompe communale. Bien que leur concours ne fut pas inutile, il ne fallait pas songer cependant à sauver l'immeuble incendié. Aussi, concentrèrent-ils tous leurs efforts vers les bâtiments voisins, qu'ils réussirent à préserver de la fureur des flammes. Leur travail fut d'autant plus aisé que l'eau ne faisait pas défaut, un forage se trouvant à leur disposition dans l'établissement même. Quelques heures plus tard, on était maître de l'incendie. Comme la dernière fois, de l'immeuble on avait pu sauver le corps de logis et les écuries, qui se trouvent en façade de la route de Willems.

Les dégâts

Comme on le pense bien, les dégâts sont très importants. Ils atteindront la somme de 80.000 fr. approximativement. Outre son outillage mécanique, M. François Lejeune avait encore en magasin 2.500 kilos de laine lavée, 3.000 kilos de laine artificielle, 4.500 kilos de fil de jute, 250 kilos de coton, 1.000 kilos de ficelle, 5.000 kilos de paille, 3.000 kilos de lentilles, 400 kilos de seigle, 500 kilos de blé, 1.000 kilos d'avoine. De plus, deux voitures à deux roues et deux camions ont été détruits dans la fournaise.

Il y a assurance pour les bâtiments pour 12.000 francs, les marchandises 25.000 fr., le matériel 36.000 fr., les voitures 3.000 francs.

La cause du sinistre. — Il y aurait eu tentative de vol

Informée dès la première heure, la gendarmerie de Lannoy est descendue à Robigeux. D'après les premières constatations faites sur les lieux, l'hypothèse de la malveillance semble être dans la circonstance, la seule vraisemblable. En effet, à une cinquantaine de mètres du théâtre de l'incendie, sur le champ de M. Jonville-Meurisse, on a retrouvé quatre petites balles de laine filée, provenant des magasins de M. Lejeune. A travers le champ on a également relevé des traces de pas aboutissant à la route d'Hem. Par quel effet du hasard ces balles de laine se sont-elles trouvées en ce lieu écarté du sinistre ? C'est là un mystère qui restera peut-être impénétrable pour la police. En tout cas, cette mise en scène nous amène à conclure à la malveillance. Des malfaiteurs s'étant introduits dans les magasins de M. Lejeune, dans le but évident d'y enlever des marchandises, y auront mis le feu involontairement au cours de leurs recherches. Et alors, devant le fléau révélateur, ils auront pris le parti de prendre la fuite, en abandonnant sur la route les balles compromettantes. Ce n'est là, bien entendu, qu'une hypothèse, puisque M. Lejeune lui-même, n'a absolument pu fournir aucun indice à la police pouvant aider à l'enquête.

Après l'incendie

Une foule de curieux a stationné sur le lieu du sinistre jusqu'au matin. Au cours du sauvetage, M. François Lejeune s'est blessé au pouce de la main droite. Cette blessure est d'ailleurs peu grave. D'autre part, M. Victor Dhaene s'est brûlé les paumes des mains, mais sans gravité.

Bras rouges, mains sans éclat,
Le Congo guérit tout cela.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, 2 mars ;

Soleil : lever : 6 h. 44; coucher : 5 h. 42.
Lune : pleine du 24 février; dernier quartier le 4.
Aujourd'hui : St Simplice; demain : St Marin.

L'Exposition Internationale du Nord de la France (Roubaix 1911)

On commence les travaux

L'inclémence persistante de la saison a retardé jusqu'ici la mise en route des travaux de nivellement, enrayé les terrassements indispensables à la préparation des terrains appelés à recevoir les somptueux palais, les pavillons variés de l'Exposition de 1911.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos concitoyens qu'en dépit des circonstances climatériques les plus défavorables, mais arrivant, espérons-le, à leur terme, les premiers coups de pioche ont été donnés. Le 1er mars représente la date mémorable de la mise en route matérielle de l'Exposition de Roubaix !

Le temps presse d'ailleurs : le montage des fermes des bâtiments est prévu pour avril, d'après le programme des travaux, minutieusement établi. D'autre part, les comités, si agissants, ont la noble ambition d'ouvrir, fait inédit dans l'histoire des expositions, au jour et à l'heure officiellement désignés !

POUR LES INONDÉS

Le « Journal de Roubaix a reçu les souscriptions suivantes :

Un anonyme roubaisien, 3 fr.; le personnel de la maison Defoort, 15 fr.; montant des listes précédentes : 1.271 fr. 05; total à ce jour : 1.289 fr. 50.

Les suites de l'ivresse

Un cabaretier brise deux bouteilles sur la tête d'un consommateur

Une scène au cours de laquelle un homme a été frappé à coups de bouteilles, a eu lieu lundi soir, entre un logeur et l'un de ses locataires.

Dans le courant de la journée Henri Bertyn, cabaretier-menuisier, angle des rues du Collège et du Fort, était sorti avec l'un de ses locataires, Anatole Bauduin, tisserand, âgé de 27 ans. Après de nombreuses libations, ils rentrèrent tout deux vers dix heures, dans un état complet d'ébriété. A peine s'étaient-ils attablés dans l'estaminet, que le cabaretier demanda à sa femme de lui servir, ainsi qu'à son compagnon, un verre de genièvre. Mme Bertyn refusa, et bientôt une discussion surgit entre le débitant et l'ouvrier tisserand; des gros mots, on en vint aux voies de fait.

D'un coup de poing, le cabaretier fut renversé et roula sur le plancher; il fut de nouveau assailli par son agresseur.

M. Henri Bertyn parvint, avec peine, à se relever et, dans un accès de folie, s'arma de deux bouteilles, qu'il brisa sur la tête de son adversaire, lui faisant plusieurs plaies au cuir chevelu, d'où le sang coulait abondamment. M. le docteur Delahousse mandé, donna ses soins au blessé et fit quelques points de suture.

Anatole Bauduin se rendit ensuite à sa chambre, où, toute la nuit, il fut l'objet des soins de son amie.

Mardi matin, à 6 heures, M. Henri Bertyn a quitté sa demeure et depuis ce temps n'a plus reparu.

La police, qui a été informée, le recherche.

A L'INSTITUT POPULAIRE de l'EPEULE. — Le dimanche de la Mi-Carême, la section dramatique de l'Institut Populaire donnera une grande séance récréative dont le programme spécialement original mérite d'attirer ceux qui désirent entendre des pièces bien écrites et bien jouées ou des chants et monologues bien choisis et bien rendus.

La section dramatique interprètera « Le voyage des Berluron » Elle se promet de donner une séance digne de sa réputation. Les auditeurs viendront nombreux en profiter.

Le prix des places est fixé à 0.30, 0.45 et 0.70 centimes. On trouve des cartes à l'Institut Populaire.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES JEUNES FILLES. — M. le chanoine Rambure a terminé, lundi dernier, ses conférences sur l'Histoire de l'Art italien en étudiant « Léonard de Vinci », et en esquissant l'Ecole vénitienne et l'Ecole de Parme.

Dans Léonard de Vinci, il a montré le génie universel et surtout le penseur artiste, grave et suggestif, dans la Cène de Milan, gracieux et élégant dans les chefs-d'œuvre qui sont les perles du Louvre : « La Vierge aux Rochers », « La Sainte-Anne », la « Belle Ferronière » et surtout la « Joconde », au mystérieux sourire; il a suivi ses traces dans son disciple Luini.

Parmi les peintres de l'Ecole vénitienne dont il n'a pu qu'ébaucher cette année l'étude, il a (Assomption, Présentation, Mise au tombeau, Denier de César, François-Ier), si remarquables de coloris et de force; les peintures décoratives, somptueuses et solennelles de Véronèse (Noces de Cana); les œuvres hardies et gigantesques du Tintoret (Paradis, du Palais des Doges).

L'Ecole de Parme se résume dans le Corrège, que distinguent une grâce exquise et une entente parfaite du clair-obscur (Sainte Nuit).

En terminant, le conférencier a félicité son auditoire du goût et du sens esthétique dont il avait donné tant de preuves pendant ces quatre leçons; pour permettre de développer ces sentiments élevés et de continuer cette culture artistique, il a indiqué quelques moyens d'étude qui peuvent passer entre toutes les mains : un livre, l'Histoire des beaux-arts, de R. Peyre (Delgrave, Paris); un album contenant cent quatre vingts des meilleurs spécimens de tous les arts (Atlas de l'Art, par le chanoine Krekelberg, avec commentaire des planches : Van Os, éditeur, 40, rue de Bom, Anvers); une revue mensuelle, avec primes artistiques (l'Art à l'Ecole et au Foyer; Marcq, administrateur à Enghien (Belgique); 3 fr. l'an).

Avant et après la conférence, M. le chanoine Rambure a présenté des collections de copies coloriées des principaux chefs-d'œuvre de l'art italien, tirées surtout des galeries d'Europe (Laurens, Paris), et des Bunte-Blatter (Rommler, Dresde).

On peut se procurer les petits volumes de la collection Gowans à la Lecture Populaire, 28, Grande-Rue, ainsi que l'Histoire de l'Art, de Roger Peyre.

ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN. — Semaine du 21 au 27 février : nombre de portions distribuées : grandes personnes, 780; enfants, 112; total, 892. Don reçu d'un anonyme un pardessus pour homme.

UN TRAMWAY PRIS D'ASSAUT — Nous avons relaté en son temps, l'incident au cours duquel des voyageurs forcèrent un car à s'arrêter et attaquèrent le wattman et le conducteur du tramway.

A propos de cette affaire, M. Alfred Pomme nous écrit que c'est à tort qu'il a été inculpé :

Je n'étais pas parmi ceux qui ont commis ce délit, ajoute-t-il, je ne savais même pas qu'une bagarre avait eu lieu puisqu'il y avait déjà au moins un quart d'heure que cela s'était produit, quand je suis passé, me rendant à l'estaminet Desprez, rue du Chemin-Vert, comme d'ailleurs des témoins peuvent l'attester.

UN MOBILIER QUI DISPARAIT. — On recherche le voleur. — Dernièrement M. Joseph Dhaene qui est tapissier, et demeurait en dernier lieu rue des Fossés, 66, achetait un mobilier d'occasion : buffet, garde-robes, lit, poêle, etc., bref tout ce qui lui était nécessaire pour meubler sa nouvelle maison, rue du Fontenoy.

Avant d'aller habiter celle-ci, il confia la clef à son beau-frère, Jules Empin, apprêteur, 21 ans. Ce dernier devait blanchir à la chaux la demeure et y faire les arrangements voulus pour la rendre habitable. Mais tenté par un coup à faire, l'apprêteur, croit M. Dhaene, profita un beau soir de la solitude et de l'obscurité pour sortir le mobilier et le revendre au prix dérisoire de 25 francs.

M. Dhaene peu satisfait de la façon d'agir de l'indélicat beau-frère, a porté plainte à la police qui enquête.

LE TRUC DU LOCATAIRE. — Accuser les gens pour se disculper, c'est un procédé très employé, mais qui ne réussit pas toujours.

C'est pourtant ce que fit M. Camille Desmets, cimentier, 38 ans, demeurant rue des Longues-Haies. Cet ancien locataire de M. Jean Orgero, 36 ans, charpentier et cabaretier, rue Pierre-de-Roubaix, 52, n'est pas en règle avec ce dernier. Dimanche, il entrait chez lui, se faisait servir des consommations et pour toute récompense se moquait de Mme Orgero, en lui disant : « Je ne te paierai pas ». Le cabaretier entendant ces paroles, survint dans son estaminet et pria le consommateur déjà ivre de sortir ; comme il s'y refusait, il le prit par les épaules et le poussa dehors. Desmets retenu à la porte par sa pélerine, perdit l'équilibre, roula sur le pavé et se fit quelques légères contusions.

Plein de ressentiment, il alla porter plainte au commissariat du 3e arrondissement. Hier, M. Orgero était appelé devant M. le commissaire et les faits furent vite rétablis dans toute leur exactitude. L'ancien locataire récalcitrant a d'ailleurs retiré sa plainte en déclarant que le cabaretier était un bon camarade. Tout va bien qui finit bien.

LOCATION d'excellents pianos, à partir de 6 fr. par mois. Maison SCREPEL, 138, Gde-Rue, Roubaix. Téléphone : 21.12. 214-I

UN JEUNE HOMME BLESSÉ D'UN COUP DE COUTEAU DANS UN BAL. — Un jeune tisserand, Marceau Demeester, 20 ans, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, 99, dansait avec entrain, lundi soir, au bal Foulon, même rue, 31. Vers neuf heures et demie il sortait quand un inconnu, dit-il, lui chercha querelle et lui porta un violent coup de couteau au bras gauche.

Le jeune homme porte une plaie profonde de deux centimètres de longueur. Aussitôt blessé, son agresseur étant disparu, il se fit soigner par M. le docteur Dubar, qui pratiqua quelques points de suture, puis il changea de linge chez un ami pour ne pas effrayer ses parents.

Ce n'est que le lendemain que ces derniers apprirent par la police l'aventure du jeune homme. Celui-ci, malgré la souffrance qu'il éprouvait, était allé hier à son travail. Il a refusé de porter plainte et reste très avare de détails sur sa bizarre aventure.

HALLE FLIPO. — Arrivages 2.000 kil. pain d'épices au miel vendues 0.45 la livre. 81693

UN ACCIDENT A LA GARE. — Un homme d'équipe de la Gare du Nord, M. Edouard Catillon, au cours d'une manœuvre faite hier après-midi vers quatre heures, a eu le pied comprimé entre un wagon et le quai.

Le blessé qui habite rue des Anges, 62, a reçu les soins de M. le docteur Derville, qui lui a prescrit une vingtaine de jours de repos.

1res COMMUNIONS. — Pour vos cadeaux, adressez-vous de confiance Mme Woinet, place du Trichon, 3. 50 % meilleur marché que partout. Nouveautés en montres, bijoux, chapelets, livres, missels, maroquinerie, fantaisie. 81416

BRAS FRACTURÉ. — Dans l'atelier de construction de M. Ryo-Catteau, 23, rue Pellart, un apprenti-tourneur, en voulant réparer une courroie a eu le bras droit entraîné autour d'une poulie. M. le docteur Bernard a constaté une fracture de l'avant-bras.

Le blessé, M. Jules Jacquart, âgé de 15 ans, demeurant rue Réaumur, 10, devra chômer deux mois.

LA CHARRETTE A CHIENS. — Le service de la fourrière a capturé dans la journée d'hier, sept chiens et rédigé deux contraventions.

HALLE FLIPO. Détail morue, prix avantag. 81694

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature de MM. Alfred Motte et Jules Porisse, un bacleur M. Alponse Vadot, 18 ans, rue Dampierre, cour Jonville, 12, a eu la main droite comprimée entre un bâti de métier et un panier qu'il soulevait. Quinze jours de repos. Docteur Lepers. — A la fonderie de MM. A. et G. Demeester, boulevard de Belfort, 87, un noyauteur, M. Jules Cocheteux, 33 ans, rue Decrême, cour Bulteau, 14, s'est blessé à l'index et à l'annulaire droits. Quinze jours de repos. Docteur Masure. — Dans l'atelier de M. A. Deldalle, fabricant de caoutchouc, l'un des ouvriers, M. Joseph Vandriesch, 30 ans, au Petit-Tournai, à Wattrelos, s'est blessé au pouce gauche en nettoyant une poulie. Quinze jours de repos. Docteur Vanlaer. — A la Société Anonyme de peignage de la rue du Collège, un soigneur M. Georges Moenens, 18 ans, demeurant à Herseaux, a eu l'ongle de l'index droit arraché en retirant un bout de laine de son métier en marche. Trois semaines de repos. Docteur Mahieu. — Un tisseron de M. L. Leperçq, fabricant, rue Decrême, M. Florimond Lecomte, 51 ans, rue Pierre-Catteau, 75, à Wattrelos, a été blessé au pied droit par suite de la chûte d'un poids de la bascule de son métier. Quinze jour de repos. Docteur Maillard. — L'un des ouvriers de M. Liégeois-Fauvarque, entrepreneur, rue de l'Ommelet, 81, M. Edouard Dhalluin, 36 ans, rue Hochepied, 17, à Wattrelos, a été blessé à la main droite par un clou. Quinze jours de repos. Docteur Lepers. — Un tisserand de M. Jean Deweer, fabricant, boulevard Gambetta, M. Henri Rawart, 37 ans, demeurant à la Barrière du Lundi, 132, à Herseaux, a été blessé à l'annulaire gauche sur le taquet de son métier. Trois semaines de repos. Docteur Harlet. — Un tisserand de MM. Paul Prouvost frères, fabricants, rue d'Hem, 14, M. Oscar Dubruille, 18 ans, rue Bernard, cour Sory, 7, s'est fait une entorse au poignet droit au cours de son travail. Trois semaines de repos. Docteur Harlet.

Le meilleur sucre blanc est le 77
SUCRE BEGHIN

CIGARES PRIOR partout en Belgique

Entreprise générale d'Ameublements. G. WIART & Cie, 79, r. Nationale, Lille. Tél. 1793. Projets et devis. Sièges, Tentures, Rideaux, Tapis. Mobilier complets. 394-4